

JOURNEE INTERNATIONALE DU PROCES EQUITABLE
COLLOQUE DU 14 JUIN 2024 - LYON
SYNTHESE ET CONCLUSIONS

Nous avons beaucoup voyagé.

Tout d'abord, avec François Saint-Pierre¹, Justine Devred et Alexandre Palanco, en Turquie, le pays d'Ebru Timtik, qui a donné sa vie pour le procès équitable ; le pays de Salduz, ce jeune parmi tant d'autres, qui a permis à la Cour européenne des droits de l'Homme de poser en principe que l'avocat c'est l'effectivité du droit au procès équitable (même si elle a, par quelques arrêts ultérieurs, un peu nuancé son enseignement). Le pays aussi de Can Tombul, qui a témoigné concrètement des violations des droits de la défense dans les procès pendants devant les juridictions turques.

Ensuite aux Philippines, avec Czarina Musni, qui a témoigné du fait que, dans son pays, tout qui s'oppose au gouvernement y est assimilé au parti communiste et donc « retdaggé » comme au temps du Maccarthysme aux USA. C'est placer un point rouge sur votre front. C'est un permis de tuer. C'est paralyser toute défense.

Puis au Liban, avec Sandrine De Sena, qui a décrit les failles théoriques des juridictions pénales internationales, coincées entre *common law* et procédure romano-germanique.

En Syrie, avec François Roux, qui, après avoir concrétisé lesdites failles par des exemples précis, s'est étonné des procès que la France mène, sur la base de sa loi de compétence universelle, contre des ressortissants étrangers qui ne comparaissent pas devant ses juridictions et qui ne sont même représentés par aucun défenseur.

Puis au Rwanda, avec Philippe Moriceau, qui nous a démontré comment, devant lesdites juridictions pénales internationales, la procédure accusatoire était en échec (témoins indirects, témoins préparés, témoins anonymes, témoins masqués, ...): il nous a démontré l'inadaptation des mécanismes procéduraux traditionnels à des situations extraordinaires.

Nous sommes allés en Afghanistan, avec Alfredo Irujo, qui nous a décrit la terreur des démocrates, abandonnés par l'Occident à la vengeance des talibans, avant de nous parler de l'action de l'O.I.A.D., qui tente, avec ses maigres moyens, de les soutenir.

Nous sommes aussi allés au Cameroun, avec Saskia Ditisheim, qui nous a livré un témoignage glaçant sur les procès qui sont diligentés là-bas contre les LGBTQIA+.

Richard Sédillot nous a emmenés en Mauritanie, au Burundi et au Gabon, pour témoigner des exactions d'une justice aux ordres du pouvoir. Il nous a montré comment on pouvait sauver des vies (celles des opposants ou celles des pauvres, car seuls ceux-là sont exposés à la peine de mort) par notre regard.

¹ Dont j'ai retenu la merveilleuse citation de Tacite : « La mission d'un avocat c'est d'empêcher qu'un homme soit livré à la force. »

Et enfin en Iran, où Benjamin Brière nous a décrit l'enfer des otages.

*

Sur la base de tous ces témoignages, quelques réflexions conclusives donc.

En 2020, Madame Viviane Reding, commissaire européenne à la justice, appelait de ses vœux un règlement général sur l'intelligence artificielle, dans l'espoir que celui-ci devienne un « standard mondial », comme le sont, disait-elle, RGPD et la CEDH. Je ne puis que me féliciter de cette proposition, même si elle n'a pas grand-chose à voir avec notre souhait de ce jour (quoique...) mais je voudrais prendre ceci comme introduction pour vous faire observer que le RGPD n'est pas un standard mondial et que l'on peut malheureusement se poser aujourd'hui la question de savoir si la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales en est toujours un.

Oui, elle le fut, en tous cas pendant 40 à 50 ans, après l'horreur de la shoah et le plus-jamais-ça qui suivit. Elle était devenue une charte universelle, dernière religion civile, « l'âme d'un monde sans âme », comme le disait Régis Debray.

Même les dictateurs se disaient, à l'époque, droit-de-l'hommistes. Puis-je vous raconter une anecdote à cet égard : il y a quelques années, alors que j'étais président du Comité des droits de l'Homme du CCBE, j'ai eu l'occasion de rencontrer un oxymoron personnifié. J'étais invité à participer au dialogue Union Européenne – Chine sur les droits de l'Homme. Je suis entré dans la cité interdite, c'est-à-dire le Parlement européen, sécurisé, blindé, contrôlé, pour participer à un atelier sur le « *crackdown* du 109 » et j'y ai rencontré... la Haute déléguée de la République Populaire de Chine à la protection des droits de l'Homme... ! Elle parlait toujours la langue des droits de l'Homme. Elle nous a exposé que les avocats qui avaient été condamnés étaient des terroristes, qu'ils avaient bénéficié d'un procès où les droits de la défense étaient préservés, qu'ils étaient détenus dans des prisons tout à fait acceptables. Elle m'a même invité à aller les visiter, invitation que j'ai acceptée vivement mais qui – évidemment – n'a jamais été confirmée.

Et puis elle nous a interpellés sur le sort que nous réservions aux migrants.

Il m'a été facile de lui répondre que, en ce qui concerne ces derniers, nous, avocats européens, ne pouvions que partager ses critiques et que nous ne manquions pas d'ailleurs de les adresser à nos autorités nationales et européennes. Mais que la différence fondamentale entre notre situation et la leur, c'est que lorsque le Barreau critiquait la politique européenne, cela n'empêchait la Commission de l'inviter à participer à ce dialogue en même temps qu'elle et que ce qu'elle me disait, j'aurais préféré que ce soit un de mes confrères chinois qui me l'oppose.

En effet, chez nous, toujours aujourd'hui, nous disposons d'un droit de critique, même vigoureuse, même grave, même à l'égard de nos gouvernants et des magistrats, sous la seule réserve que nos critiques disposent d'une « base factuelle suffisante » et qu'elles ne soient pas « gratuitement injurieuses ». La Cour européenne des Droits de l'Homme l'a rappelé à de nombreuses reprises et encore tout dernièrement par un arrêt *Lutgen*, du 16 mai 2024². C'est toujours notre monde. Il doit le rester.

Mais trêve d'anecdotes. Cela, c'est du passé. Ce type de posture, c'est du passé.

Avez-vous vu le film « L'adieu », tourné par Lulu Wang, en 2020 ? L'actrice Awkwafina y

² [LUTGEN c. LUXEMBOURG \(coe.int\)](#)

interprète une jeune chinoise émigrée aux Etats-Unis, qui retourne dans son pays pour y faire ses adieux à sa grand-mère qui souffre d'un cancer en phase terminale. Elle y affronte un choc culturel. Aux USA, en vertu du droit de chacun à disposer de lui-même, on annonce évidemment au malade ce dont il souffre. En Chine, non. On estime que lorsque quelqu'un est gravement malade, il faut le préserver de cette nouvelle qui pourrait assombrir ses derniers jours. Au milieu du film, Awkwafina discute avec son oncle, également émigré mais au Japon, et celui-ci lui dit : « Vous, occidentaux, vous ne voyez que la liberté individuelle. Nous, nous avons d'autres valeurs : la famille, le clan, la communauté, la nation. »

Il y a une part de vrai dans ce raisonnement. Avons-nous raison de mobiliser les droits humains pour tout et pour rien ? Par exemple, parce que, malgré les restrictions qui nous sont imposées en raison d'une épidémie, nous voulons pouvoir nous rendre librement dans notre maison de vacances. Ou parce que le prix du carburant diesel augmente de 10 ou 20 centimes et que nous voulons réagir en bloquant le pays.

Nos adversaires théorisent ces conceptions.

Pour eux, les droits humains, ce serait le « produit de l'égoïsme content des nantis occidentaux »³, l'individualisme total, la croissance non maîtrisée des désirs, des revendications égoïstes et infinies⁴. Les droits humains mèneraient à « l'ingouvernabilité », « l'impolitique »⁵.

Impolitique : c'est un mot qui me fait très peur.

Aujourd'hui, chez vous, chez moi, dans toute l'Europe, ce courant monte également. Et je dois avouer que j'ai été parfois ébranlé.

Les droits humains, ce serait seulement quand cela nous arrange ? La guerre du Golfe, ce serait pour protéger nos ressources pétrolières ? « Femme – vie – liberté », quand nous nous émouvons, ce serait pour laisser l'Iran croupir sans énergie nucléaire ? Tout cela, uniquement pour préserver l'hégémonie colonialo-capitaliste ultralibérale ?

Ne ferions-nous pas preuve d'un certain angélisme ? Ceux à qui nous ouvrons les bras, ceux que nous souhaitons voir accueillis en masse, en tous cas certains de ceux-là, ne rêveraient-ils que de revanche contre cet occident qui les écrase depuis 500 ans ?

Alors, tous à la mer ? Comme en rêvent Donald Trump, Rishi Sunak, certains agents de Frontex (qui ont le privilège de pouvoir exécuter leur slogan) et tant d'autres voix, chez nous, chez vous (un tiers des suffrages quand même...).

Souvenons-nous, comme cela a circulé sur les réseaux sociaux dans les dernières heures, que le fascisme, cela commence avec les fous, cela se réalise avec les salauds et cela continue avec les cons.

Permettez-moi de préférer Françoise Hardy : « L'amour est plus fort que la mort. »

Moins que jamais nous ne baisserons les bras.

Les droits humains, ce n'est pas seulement pour les blancs, mâles, chrétiens, capitalistes.

C'est pour tous : « tous les hommes naissent égaux en droit ». C'était une révolution.

³ A. BADIOU, *L'éthique. Essai sur la conscience du mal*, Caen, Nous, 2003.

⁴ M. GAUCHET, *La condition historique*, Gallimard, 2001.

⁵ J. FREUND, *Politique et impolitique*, Sirey, 1987.

Quelques prophètes l'avaient déjà dit, c'est vrai, mais manifestement, ils avaient été très mal compris par leurs adeptes.

Et j'ajoute que les droits humains, c'est partout. Partout où il y a du droit. Et il y a du droit partout. Pas seulement devant les tribunaux. Aussi dans les entreprises, la famille, les loisirs, les sports... Et puisqu'il y a du droit partout, il faut des droits humains partout, il faut des avocats partout. L'état de droit, nous disait ce matin Monsieur le bâtonnier Serge Deygas, c'est un corps de normes qui imposent au pouvoir de fonctionner dans le respect des règles. Partout.

Mais il est vrai qu'aujourd'hui, tout cela devient de plus en plus difficile. En Belgique, depuis quelques années, le gouvernement respecte de moins en moins les jugements de condamnation qui sont prononcés contre lui. Plus de 7000 fois, il a été condamné à accorder l'aide sociale à laquelle les migrants ont droit. Malgré les astreintes, il ne s'exécute pas. Il ne se défend même plus. A de nombreuses reprises, il a été condamné à mettre fin à la surpopulation carcérale, également sous peine d'astreinte. Il a été condamné à remplir le cadre des magistrats, également sous astreinte. Il ne s'exécute pas. Il lui a été fait interdiction d'extrader certaines personnes. Il n'a pas respecté cette interdiction.

J'ai peur.

Nous avons raison d'avoir peur. Il faut le dire, et le dire de façon audible. Ghislaine Sèze nous l'a rappelé.

J'ajoute une citation. Elle est de notre confrère Philippe Sands et elle se trouve dans la préface qu'il a consacrée au beau roman graphique d'Olivier Corten et Pierre Klein, *De Salamanque à Guantanamo, une histoire du droit international*⁶ :

Comme le droit intègre notre vie quotidienne, il doit atteindre un public plus large si l'on veut qu'il ait un impact significatif et qu'il soit protégé de ceux qui aspirent à un monde où l'autorité et les pouvoirs souverains sont affranchis de tout contrôle. Cela implique que ses adeptes doivent aller au-delà des cercles académiques ou professionnels qui échangent trop souvent en vase clos. Informer, défier, provoquer, telles sont nos tâches. Et les mener à bien requiert des mots et des images plus facilement accessibles à un public plus large.

Je vais terminer par une image. Celle de Sonia Dahmani, arrêtée en direct, devant les caméras de LN24, par des policiers masqués, au siège de l'Ordre national des Avocats tunisiens. Et derrière elle, tant d'avocats harcelés, arrêtés, condamnés, torturés, assassinés, dans tous les pays que nous avons visités ensemble, mais aussi en Chine, en Inde, un peu dans toute l'Asie, en Afrique, en Amérique Centrale.

Et chez nous.

Des avocats ont été assassinés aux Pays-Bas. D'autres ont été menacés ou agressés, en Allemagne, en Italie, en France. Vite, nous avons besoin de la convention du Conseil de l'Europe sur la protection des avocats, dont Laurence Roques nous a parlé. Elle est là, à notre portée. Mais mobilisons-nous. Continuons. C'est bientôt mais ce n'est pas encore acquis.

Et puis comptons sur nos juges. Nous avons la chance de bénéficier d'une Cour européenne des droits de l'Homme qui a protégé la liberté d'expression des avocats (par ses arrêts *Bono, Mor, Morice, Lutgen*, dont je vous parlais tout à l'heure, mais aussi *Nikula, Kyprianou*,

⁶ Futuropolis, 2022, dessins de G. Bedoret.

*Alfantakis, ...*⁷). Cette chance, tous les avocats du monde ne l'ont pas. Et là où nous l'avons, nous devons nous battre pour la conserver. L'état du droit, le procès équitable, cela commence par des juges indépendants et impartiaux. Mais s'il n'y a pas de procès équitable sans magistrat, il n'y a pas non plus de magistrat indépendant et impartial sans avocat. Comme le disait Mario Stasi, « sans l'avocat, ver dans le fruit, le juge se tarit ».

C'est pour cela que nous sommes ici. Pour défendre l'état de droit.

Pour défendre l'effectivité de la défense.

Pour défendre le procès équitable.

Pour rendre hommage à Ebru Timtik.

Luttons.

Patrick Henry
Président d'Avocats sans frontières

⁷ Pour un commentaire de ces décisions, voyez mon article « [Liberté d'expression versus appels à la haine : les avocats en danger](#) », *L'Observateur de Bruxelles*, septembre 2023, n° 133, pp. 10-17.